

l'aide au logement



A La répartition du nombre de bénéficiaires par commune

B L'évolution des aides versées entre 2022 et 2025

C La répartition des aides versées par bailleur

D La répartition des aides versées par situation professionnelle



L'aide au logement

Fin 2024, les ressources du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ne permettant pas d'assurer le paiement des aides au logement dans leur intégralité, le FSH a signé une convention avec l'institution afin d'avancer exceptionnellement près de 1,5 milliard de F CFP et ainsi éviter l'interruption des règlements aux propriétaires. Cette avance a été remboursée au cours de l'année 2025.

Toutefois, cet exercice marque un virage dans l'histoire du Fonds Social de l'Habitat avec l'adoption par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 23 décembre, de la loi du pays passant la contribution du FSH à l'aide au logement de 15 à 30 % de ses ressources issues du 2 % et ce, sur une période de 3 ans. La loi du pays modifiée suite à un amendement

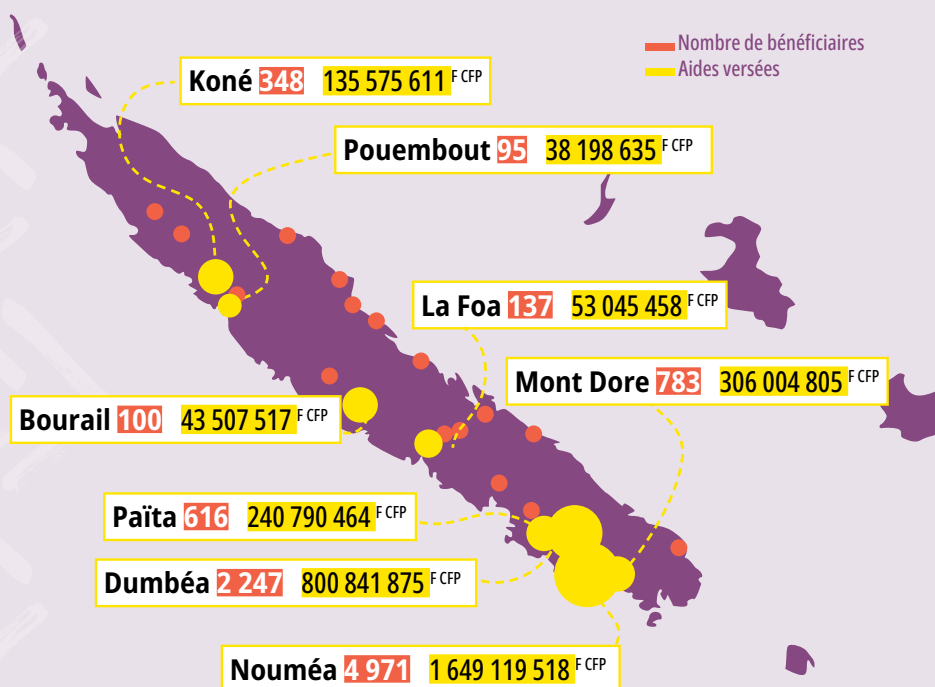
n'étant pas le reflet du travail réalisé en partenariat avec le gouvernement ni de l'accord pris entre les parties, ce sujet fait encore débat en 2026. Cette loi du pays prévoit également de confier la gestion de l'aide au logement à la CAFAT sous 18 mois.

Nos équipes demeurent mobilisées et participent activement aux ateliers sur la réforme de l'aide au logement ; elles ont présenté un ensemble de propositions visant à optimiser le dispositif, tout en restant attentives aux cas des demandeurs en situation de précarité.

L'aide au logement reste le principal levier permettant de répondre aux besoins des ménages locataires de leur résidence principale.

+ 0,72%
d'aides versées

A La répartition du nombre de bénéficiaires par commune



* Les points rouges indiquent les autres communes dans lesquelles résident les bénéficiaires.



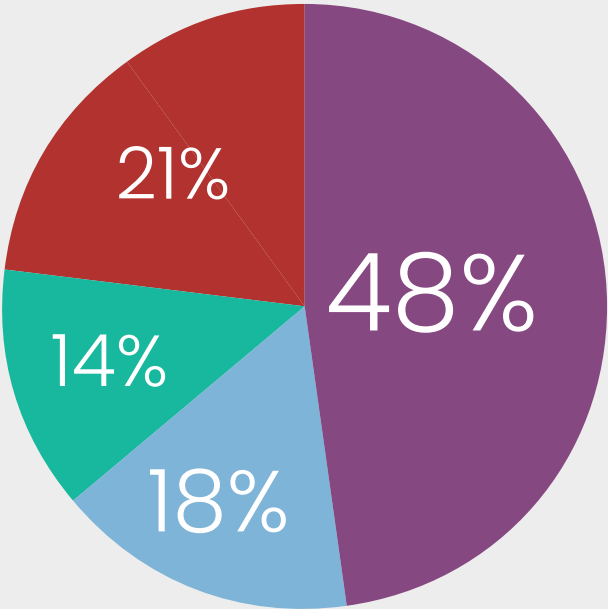
B L'évolution des aides versées entre 2022 et 2025

	2022	2023	2024	2025
Montant des aides versées par an (en F CFP)	3 225 742 178	3 226 687 724	3 356 725 285	3 381 008 104
Cumul du nombre de foyers bénéficiaires des aides versées *	9 427	9 470	9 620	9501
Moyenne mensuelle des bénéficiaires	6 974	6 984	7 060	6793
Moyenne versée par famille et par mois (en F CFP)	38 544	38 502	39 621	41477

*Ce nombre comprend l'ensemble des foyers qui ont perçu une aide au moins une fois sur l'exercice 2025.

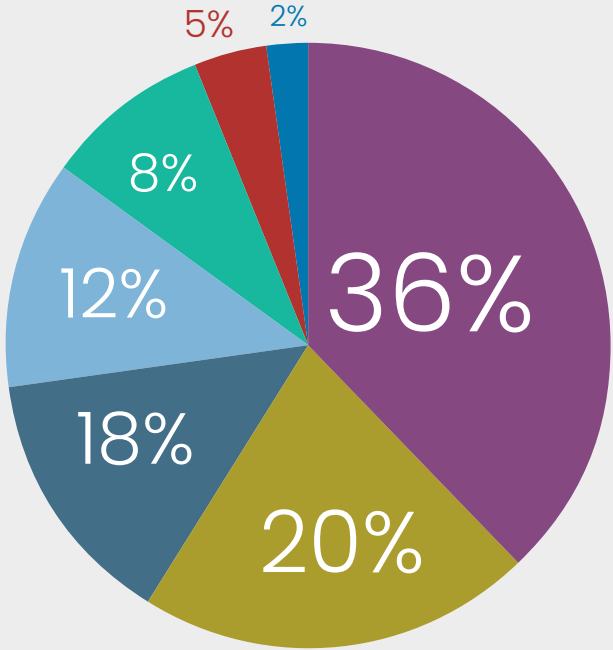


C La répartition des aides versées par bailleur



- Agences immobilières et autres (bailleurs privés, maisons de retraite, foyers d'urgence et d'étudiants des îles)
- Sem Sud Habitat
- Fonds Calédonien de l'Habitat
- SIC

D La répartition des aides versées par situation professionnelle



- Salariés
- Retraités
- Sans activité
- Autres (bénéficiaires du minimum vieillesse, allocations handicap, aides sociales)
- Étudiants
- Chômeurs
- Patentés